

Note de présentation

Ayant pris la compétence mobilité en mars 2021, la Communauté de communes Terroir de Caux devient l'Autorité Organisatrice de la Mobilité localement et se doit d'organiser les mobilités au sein de son ressort territorial. Ainsi, une des premières étapes consiste à se doter d'un document stratégique afin d'élaborer une politique de mobilité adéquate et adaptée aux enjeux du territoire.

Le Plan de Mobilité Simplifié (PdMS), document volontaire de planification des mobilités, permet de répondre aux nouveaux enjeux afférents à la prise de compétence de la Communauté de communes. Le PdMS vise à rendre le droit à la mobilité effectif pour tous, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et de développement durable. Ce droit se caractérise par la mise en œuvre des conditions nécessaires afin de garantir à chacun de pouvoir se déplacer au quotidien, tant pour accéder à des services publics ou économiques de base, qu'à la formation, à l'emploi ou à des services de santé. Il s'agit de ce fait de construire une stratégie globale autour des besoins des habitants du territoire.

Pour se faire, le PdMS se structure autour de trois phases. La première consiste en un diagnostic de l'organisation et des pratiques de mobilité sur la Communauté de communes Terroir de Caux aboutissant à une compréhension fine des besoins et enjeux de mobilité. L'analyse de l'offre de mobilité sur le territoire ainsi que les échanges avec les différents partenaires et le recueil des besoins de la population à travers des ateliers de concertation et une enquête publique, ont permis d'identifier les grands enjeux et les objectifs auxquels la politique de mobilité doit répondre.

Non seulement les flux quotidiens (flux domicile-travail et domicile-études) sont marqués par une forte dépendance avec les territoires voisins, et notamment les centralités représentées par Dieppe et Rouen, mais les déplacements se font largement en véhicule motorisé individuel (87,9% des trajets pour se rendre au travail). En outre, alors qu'une offre structurante régionale ferroviaire et routière avec le réseau Nomad permet de rejoindre ces deux centralités efficacement les deux centralités externes du territoire, ces services sont sous utilisés par les actifs. A propos des services de mobilité présent sur le territoire, deux offres principales se retrouvent sur le territoire : le transport à la demande et le Solidari'bus (transport solidaire à destination des publics fragiles). Enfin, peu d'aménagements cyclables permettent de se déplacer de manière efficace et sécurisé sur la Communauté de communes Terroir de Caux.

Ainsi à l'issue du diagnostic, plusieurs objectifs majeurs ont été identifiés auxquels la politique mobilité du territoire devra répondre, le développement de solutions alternatives à l'autosolisme (covoiturage, transports en commun, modes actifs...) étant l'élément central de la stratégie à développer. Par conséquent, quatre axes structurants ont été identifiés dans une deuxième étape lors de l'élaboration de la stratégie et de la définition du plan d'action :

- Le renforcement et la valorisation de l'intermodalité sur les aires de covoiturage et gares du territoire ;
- Le développement d'infrastructures pour favoriser les modes actifs et l'amélioration de la sécurité des infrastructures existantes ;
- La communication et la promotion des alternatives à l'autosolisme ;
- Le développement d'une mobilité touristique durable.

Chaque axe stratégique se décline en plusieurs actions pour constituer un plan de 16 actions décrites dans le PdMS.

Enfin, une fois le document adopté, l'enjeu est la mise en œuvre du plan afin que les actions soient suivies d'effets. En conséquence le PdMS décline des outils de suivi et d'évaluation pour chaque action. Le Comité des partenaires, organe de gouvernance et instance de débat dédié aux questions de la mobilité, réunit l'ensemble des parties prenantes de la mobilité : acteurs institutionnels, usagers et employeurs. Le Comité est consulté une fois par an et permet d'établir un dialogue permanent autour des sujets de mobilité. Il contribue ainsi à adapter les objectifs et déclinaisons de la politique de mobilité sur le territoire en formulant des interpellations constructives et des préconisations.